

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Selon la Directive 91/155/CE et 2001/58/CE



Produit : Riskontrol Total Protec Embouts jetables non stériles

FDS n° 200 310 - 200 300

Date de création : 5 mars 2009

Date de mise à jour :

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE /ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Riskontrol Total Protec Embouts jetables non stériles

1.2 Utilisation de la substance/préparation

Embouts non réutilisables munis d'une protection plastique

1.3 Identification de la société/entreprise

PRODUITS DENTAIRES PIERRE ROLLAND

Adresse

Z.I. du Phare - BP 30216 - 33708 MERIGNAC cedex - FRANCE

Tél :

+ 33 (0)5 56.34.06.07

Fax :

+ 33 (0)5 56.34.92.92

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

+ 33 (0)5 56.34.06.07

2. COMPOSITION /INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION

Nature des composants et leur concentration

Polyéthylène haute densité : Conc : 97.5 % CAS n° 9002-88-4
Colorant < 2.5 %

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS

Effets néfastes sur la santé

Pas d'effet rapporté sur la santé

Dangers physiques et chimiques

Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'emploi.

Effets néfastes sur l'environnement

Ne présente pas de risques particuliers pour l'environnement, à condition de respecter les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer.

Risques spécifiques

Cette préparation n'est pas classée « préparation dangereuse ».

4. PREMIERS SECOURS

Ingestion

L'ingestion est peu probable. Consulter immédiatement un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés

Tous les moyens d'extinction sont utilisables.

A ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun à notre connaissance.

Risques particuliers

N'est pas explosif ou inflammable.

Equipelement de protection spécial

Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Précautions élémentaires

Pas de précaution particulière

Précautions pour la protection de l'environnement

Interdiction de jeter à l'égout ou dans les rivières.

Méthodes de nettoyage

Récupération

Ramasser avec des produits appropriés et conserver pour élimination ultérieure conformément à la législation en vigueur.

Elimination

Eliminer les résidus dans un centre autorisé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Selon la Directive 91/155/CE et 2001/58/CE



Produit : Riskontrol Total Protec Embouts jetables non stériles

FDS n° 200 310 - 200 300

Date de création : 5 mars 2009

Date de mise à jour :

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

RESIDUS DE PRODUITS

Interdictions

Interdiction de rejet dans les rivières.

Destruction / élimination

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés en vigueur.

EMBALLAGE SOUILLES

Interdictions

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés en vigueur.

14 . INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE

Etiquetage CEE

Identification du produit dangereux

Etiquetage obligatoire des préparations dangereuses (auto-classification) : Non concerné

16. AUTRES INFORMATIONS

Restrictions d'emploi recommandées

ATTENTION : Produit destiné exclusivement à un usage professionnel dentaire

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considéré comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.